

Règlement intérieur

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions du Code du travail.

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les stagiaires et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur.

1. Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier.

2. Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'ensemble des locaux de l'entreprise.

Cette interdiction de fumer ne s'applique pas à l'extérieur des bâtiments dans l'enceinte de l'entreprise, à condition, d'utiliser le matériel prévu à cet effet (cendrier, ...) sous peine de sanctions.

3. Boisson alcoolisée

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme.

Les stagiaires auront accès au moment des poses fixées aux postes de distributions de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

4. Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de l'organisme.

5. Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de manière à être connus de tous les stagiaires.

6. Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

En fin de formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

7. Horaire

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation.

Les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence.

8. Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

9. Information et affichage

La circulation de l'information se fait par affichage. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

10. Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte.

11. Publicité

Un exemplaire du présent règlement est affiché dans la salle de formation de l'organisme.

12. Réclamation

Toutes les parties prenantes à l'action de formation (prospects, clients, stagiaires, financeurs, intervenants ...) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation SEMA France.

Oralement, par téléphone, en face-à-face (dans ces deux cas, la réclamation sera reformulée par le directeur commercial ou technique et l'interlocuteur devra la confirmer sous forme écrite dans les meilleurs délais).

Par écrit, par courrier postal ou e-mail à l'adresse : formation@sema-soft.com

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée à son expéditeur dans les meilleurs délais.